



**BNP PARIBAS ACTIONS  
RENDEMENT ISR**

Rapport annuel au 30 Septembre 2021

Société de gestion: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES  
SERVICES

Siège social: 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

## Sommaire

### Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement .....	10

### Comptes annuels

Bilan actif.....	16
Bilan passif.....	17
Hors-bilan .....	18
Compte de résultat.....	19

### Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables .....	20
Evolution de l'actif net.....	23
Complément d'information 1.....	24
Complément d'information 2.....	25
Ventilation par nature des créances et dettes .....	26
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument .....	27
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	28
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	29
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	30
Affectation des résultats .....	31
Résultat et autres éléments.....	37
Inventaire.....	40

## ORIENTATION

## IDENTIFICATION

### CLASSIFICATION

Actions des pays de la zone Euro.

Le degré d'exposition minimum du FCP aux marchés d'actions est de 60% de l'actif net.

### OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif d'offrir, sur un horizon d'investissement supérieur à cinq ans, une performance liée aux marchés d'actions, en investissant dans une sélection d'actions de sociétés cotées sur un ou plusieurs marchés d'actions de pays de la zone euro, dont la caractéristique dominante est une croissance régulière de leur dividende, et intégrant des critères de bonne gouvernance et de développement durable.

Le portefeuille du FCP est géré de manière active et discrétionnaire.

Il est constitué sans référence à un indice.

### INDICATEUR DE REFERENCE

Cette forme de gestion ne nécessite pas d'indicateur de référence. Toutefois, à des fins de parfaite lisibilité des résultats de gestion, le portefeuille peut être rapproché a posteriori de l'indice MSCI EMU dividendes nets réinvestis.

L'indice MSCI EMU est un indice représentatif des principales capitalisations de la zone Euro. Il est libellé en euro et calculé sur la base des cours de clôture des valeurs le composant avec un réinvestissement des dividendes nets.

Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site Internet : [www.msci.com](http://www.msci.com).

### STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

#### 1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

Le FCP est exposé en permanence à hauteur de 60% minimum de l'actif net sur un ou plusieurs pays de la zone Euro.

La performance est obtenue par une gestion active et discrétionnaire basée sur la sélection de valeurs de grande, moyenne et/ou petite capitalisation boursière (20% de l'actif net maximum pour les valeurs cotées sur un ou plusieurs marchés d'actions de petite capitalisation) des pays de la zone euro et dont la caractéristique dominante est une croissance régulière du dividende.

La sélection des valeurs destinées à construire et alimenter le portefeuille est effectuée de façon régulière, sous forme collégiale par l'ensemble des gérants de l'équipe de gestion.

Le processus d'investissement intègre tout d'abord des éléments quantitatifs qui permettent d'identifier des sociétés offrant à la fois un historique de croissance du dividende et des perspectives de croissance future du dividende.

La soutenabilité du dividende est également évaluée au travers des critères suivants :

- le « payout ratio » (dividende par action/bénéfice par action)
- la capacité de paiement du dividende ( Free cash flow / dividende)
- la croissance du Free Cash Flow ( génération de flux de trésorerie positive)

La structure financière de la société ( dettes nettes/fonds propres)A partir de ces données, l'équipe de gestion prend en compte des critères qualitatifs en ajoutant son appréciation de la stratégie de la société, son positionnement concurrentiel ainsi que la qualité et de la pérennité de son management.

# BNP PARIBAS ACTIONS RENDEMENT ISR

Le FCP suit une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Il ne bénéficie pas du label ISR.

L'analyse extra-financière est prise en compte à chaque étape du processus d'investissement. Elle consiste à intégrer une approche ISR appliquée à l'ensemble des sociétés sélectionnées.

L'équipe de gestion prend en compte des critères qualitatifs en appréciant notamment la gouvernance d'entreprise et l'environnement.

Pour pouvoir être retenues en portefeuille, les entreprises sélectionnées respectent les standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) suivants :

- Respect des politiques sectorielles sur activités controversées (application de la Politique d'Investissement Responsable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, disponible sur son site internet ;
- Exclusion des entreprises qui contreviennent à au moins un des Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (droits de l'homme, droit du travail, environnement et lutte contre la corruption) et/ ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Le FCP suit une approche d'engagement significatif de l'intégration des critères ESG dans la gestion.

Le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG par une équipe dédiée d'analystes ESG de la société de gestion.

A la suite de cette analyse, le FCP applique l'approche en amélioration de note selon laquelle la note ESG moyenne du portefeuille est supérieure à celle de l'indice MSCI EMU, après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées de cet indice. L'équipe de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de son indicateur de référence. Pour autant, elle s'assure que l'indicateur de référence soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

Concernant l'analyse des pratiques ESG des entreprises, la méthode de sélection des titres est réalisée par une équipe d'analystes spécialisée ESG, tels que définis en interne, sur la base des critères suivants (liste non exhaustive) :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique ;
- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, taux de rotation du personnel et résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves) ;
- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse.

Enfin, l'analyse ESG est renforcée par une politique active et stratégique d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Les informations relatives à la politique en matière d'investissement durable de la société de gestion sont disponibles sur son site internet [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

Les principales limites méthodologiques sont présentées à la rubrique « Profil de risque » du prospectus du FCP.

Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes.

La société de gestion intègre dans ses décisions d'investissement les risques liés à l'investissement durable. Toutefois, l'étendue et la manière dont les problématiques et les risques liés à l'investissement durable sont intégrés au sein de sa stratégie varient en fonction de certains facteurs tels que, la classe d'actifs, la zone géographique et les instruments financiers utilisés.

## 2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) :

Le portefeuille du FCP est constitué des catégories d'actifs et d'instruments financiers suivantes :

# BNP PARIBAS ACTIONS RENDEMENT ISR

## - Actions :

Le FCP est éligible au PEA, l'actif du FCP est investi en permanence à hauteur de 75% minimum sur les marchés d'actions de l'Union européenne. L'exposition du portefeuille, même dans le cas d'une baisse de la valorisation de ces marchés, ne pourra pas être inférieure au seuil de 60% de l'actif net.

Ces actions sont sélectionnées selon les critères mentionnés au I de la STRATEGIE D'INVESTISSEMENT.

## - Instruments du marché monétaire ou titres de créance :

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations mentionnées ci-après participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

Le FCP est autorisé à investir, à hauteur de 25% maximum de son actif net, en titres de créances et/ou instruments du marché monétaire, libellés en Euro et/ou en devises, et émis par des organismes privés, publics, supranationaux ou par un Etat, dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Les titres de créance en portefeuille peuvent bénéficier d'une notation minimale supérieure ou égale à Baa3 et/ou BBB- Moody's et/ou Standard & Poor's. Les instruments du marché monétaire peuvent bénéficier d'une notation minimale P2 Moody's / A2 Standard & Poor's.

## - Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger :

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions :

- d'OPCVM de droit français des catégories suivantes : obligations et autres titres de créances libellés en euro et/ou internationaux, actions françaises, actions de pays de la zone Euro, actions des pays de l'Union européenne, actions internationales, monétaires, fonds à formule, ainsi que les OPCVM indiciels cotés ;
- et/ou d'OPCVM européens,
- de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) de de droit français des catégories susvisées ou de FIA européens ou fonds d'investissement de droit étranger répondant aux quatre critères fixés par l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Les OPCVM, FIA ou les fonds d'investissement de droit étranger dans lesquels le FCP investit sont gérés ou non par la société de gestion et les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.

## 3. INSTRUMENTS DERIVES :

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant.

Sur ces marchés, le gérant peut investir sur les instruments dérivés suivants :

- Contrats à terme sur indices d'actions européens et options sur ces mêmes contrats (en couverture et/ou en exposition) ;
- Options sur actions européennes (en couverture et/ou en exposition) ;
- Contrats à terme sur taux d'intérêts européens et options sur ces mêmes contrats (en couverture et/ou en exposition) ;
- Contrats de change à terme, options et swap de change, swap de taux (en couverture et/ou en exposition).

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques d'actions, titres ou valeurs assimilées, d'indices, de change, ou à des zones géographiques ou des secteurs d'activité pour tirer parti des variations de marché.

Le gérant peut reconstituer des actifs synthétiques en utilisant des instruments dérivés. En d'autres termes, il utilisera les contrats à terme afin d'augmenter (sans rechercher une surexposition) ou diminuer l'exposition du portefeuille au risque actions.

Le FCP n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion, elles pourront être des sociétés liées au Groupe BNP Paribas.

La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

## 4. TITRES INTEGRANT DES DERIVES :

Le FCP pourra détenir des droits, des bons de souscription ou des warrants à titre accessoire à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titre.

## BNP PARIBAS ACTIONS RENDEMENT ISR

Si entre plusieurs titres émis par la société cotée, le choix des obligations convertibles s'avère plus pertinent pour réaliser l'objectif de gestion, le FCP pourra investir à hauteur de 25% maximum de son actif net en obligations convertibles, conformément à la stratégie d'investissement définie préalablement.

### 5. DEPOTS :

Dans le cadre de sa gestion de sa trésorerie, le FCP se réserve la possibilité d'effectuer des dépôts, en fonction des configurations de marchés, dans la limite de 100% de l'actif, dans l'attente d'investissements ou d'opportunités de marché.

### 6. EMPRUNTS D'ESPECES :

Pour faire face à un éventuel découvert, et en cas de rachats non prévus le FCP se réserve la possibilité d'emprunter des espèces jusqu'à 10% de l'actif net.

### 7. OPERATIONS D'ACQUISITION ET CESSION TEMPORAIRES DE TITRES :

Pour faire face à des souscriptions / rachats, le FCP se réserve la possibilité d'effectuer des opérations d'acquisition (dans la limite de 10% de l'actif net, la limite est portée à 100 % dans le cas d'opération de prise en pension contre espèces, à la condition que les instruments financiers pris en pension ne fassent l'objet d'aucune opération de cession y compris temporaire ou de remise en garantie) ou de cession (dans la limite de 100% de l'actif net) temporaire de titre, en fonction d'opportunités de marchés, conformément à la réglementation en vigueur. Ces opérations pourront prendre la forme de prêts de titres, mises en pension, emprunts de titres, prises en pension.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade).

Des informations complémentaires relatives à la rémunération figurent à la rubrique « commissions et frais » du prospectus.

### 8. INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIERES DE L'OPCVM :

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisition et cession temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques de la société de gestion. Les titres reçus en garantie doivent être liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent dépasser 20% de l'actif net du FCP (à l'exception des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible pour lesquels cette limite peut être portée à 100% à condition que ces 100% soient répartis sur 6 émissions dont aucune ne représente plus de 30% de l'actif net du FCP). Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

# BNP PARIBAS ACTIONS RENDEMENT ISR

<b>Actifs</b>
<b>Espèces (EUR, USD et GBP)</b>
<b>Instruments de taux</b>
Titres émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE éligibles Le FCP peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le compartiment peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres émis ou garantis par un Etat des autres pays éligibles
Titres de créances et obligations émis par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)
IMM (instruments du marché monétaire) émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les Pays de l'OCDE éligibles et autres pays éligibles.
<i>(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding.</i>
<b>Indices éligibles &amp; actions liées à ces indices éligibles</b>

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension ou investies dans des OPCVM monétaires court terme.

## GARANTIE FINANCIERE :

Outre les garanties visées au paragraphe 8, la société de gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCP (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

## RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

## PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le FCP est classifié "Actions de pays de la zone Euro". Il est investi en permanence à hauteur de 75% minimum sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne qui satisfont aux conditions prévues par la loi 92-666, modifiée, relative au PEA. Il est exposé en permanence à hauteur de 60% minimum sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone Euro, dont éventuellement les marchés des actions françaises.

En conséquence, il présente :

- **un risque de perte en capital** : l'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué ;

- **un risque lié à la gestion discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés actions de l'univers d'investissement. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur le marché ou les secteurs les plus performants ;

## BNP PARIBAS ACTIONS RENDEMENT ISR

- **un risque actions et une volatilité** liés à son exposition principale sur les marchés d'actions de la zone euro. Ce type de marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la hausse ou à la baisse se répercutant sur la valeur liquidative du FCP ;

- **un risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles** (pour 25% de l'actif net maximum) : Le FCP comporte un risque de variations de sa valorisation, lié à son exposition sur les marchés des obligations convertibles. En effet, ces instruments sont liés indirectement aux marchés d'actions et aux marchés de taux (duration et crédit) et ainsi, en période de baisse des marchés actions et taux, la valeur liquidative du FCP pourra baisser ;

- **un risque de petite capitalisation** (pour 20% de l'actif net maximum): l'attention des investisseurs est également attirée, en tant que de besoin, sur le fait que le marché réglementé en France ou d'autres marchés équivalents à l'étranger sont des marchés destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs ;

- **un risque de liquidité** : en cas de rachat important de l'actif du FCP, le gérant pourra être amené à céder une partie du portefeuille ; dans ce cadre, le prix de cession sera tributaire de la liquidité de marché du moment ;

- **un risque de taux**, conséquence de la sensibilité plus ou moins importante, des titres entrant dans l'actif du FCP, à la volatilité des taux d'intérêts monétaires et obligataires sur lesquels le FCP peut investir de façon ponctuelle ou récurrente ;

- **un risque de conflit d'intérêts potentiels** : le FCP est exposé au risque de conflit d'intérêts en particulier lors de la conclusion d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres avec des contreparties liées au groupe auquel appartient la société de gestion ;

- **des risques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties**: le porteur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative du FCP pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, le porteur pourra également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres ;

- **un risque lié à l'utilisation des instruments dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

- **un risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité)** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

- **un risque lié à la prise en compte de critères ESG** : L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés concernant les critères ESG et de durabilité au niveau européen peut entraîner des approches différentes de la part des sociétés de gestion lors de la définition des objectifs ESG. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité dans la mesure où la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom mais ont des significations sous-jacentes différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères ESG et de durabilité, la société de gestion peut également utiliser des sources de données fournies par des prestataires de recherche ESG externes. Compte tenu de la nature évolutive de l'ESG, ces sources de données peuvent pour le moment être incomplètes, inexactes ou indisponibles. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères ESG et de durabilité dans le processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance du FCP peut parfois être meilleure ou moins bonne que la performance d'OPC dont la stratégie est similaire.

- **un risque accessoire lié à l'investissement dans certains OPCVM ou FIA** : Le FCP peut investir, dans certains OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement (OPCVM d'OPCM) pour lesquels il existe un risque lié à une gestion décorrélée de tout indice ou marché. Le FCP s'expose à un risque de liquidité en investissant dans ce type d'OPCVM ;

- **un risque accessoire de change** (risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'Euro) pour le résident de la zone Euro, du fait de son exposition ponctuelle ou récurrente sur des marchés européens extérieurs à la zone Euro ;

- **un risque accessoire de contrepartie**, ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) ou d'opérations de cession/acquisition temporaires de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de



## BNP PARIBAS ACTIONS RENDEMENT ISR

cession temporaires de titres » ci-dessus) dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement) ; ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

**GARANTIE OU PROTECTION** : Néant

**DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE** : Supérieure à 5 ans.

## RAPPORT DE GESTION

## COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Deloitte & Associés**

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Après une véritable envolée des marchés actions début novembre 2020 suite à l'annonce de candidats Vaccin prometteurs par les laboratoires Pfizer et Moderna, les marchés ont poursuivi leur marche en avant sur l'ensemble de la période. Le contexte sanitaire est resté compliqué avec l'intensification de la propagation de nouveaux variants. La progression des campagnes de vaccination à travers le monde a provoqué une vague d'optimisme. Les plans de relances annoncés notamment aux Etats-Unis ont également soutenu cet optimisme. Le congrès a adopté le plan de relance de J. Biden de 1,900Mds\$ (American Rescue Plan), destiné à soutenir les ménages et les entreprises. Par la suite, Joe Biden a annoncé un plan massif d'infrastructures de 2,250Mds\$ sur 8 ans. Les banques centrales ont continué de conserver des politiques monétaires accomodatantes malgré une hausse des prix principalement imputable à des pénuries de composants et des hausses des coûts de transports. Dans le même temps, Jerome Powell a précisé en septembre les conditions du « tapering » à venir. Sur le plan économique, les indices avancés ont continué d'évoluer en territoire expansionniste. Toutefois un certain fléchissement a été constaté en Chine et aux Etats-Unis en Septembre.

Les actions européennes ont largement profité du rebond des marchés actions mondiaux.

Les secteurs Finance, Industrie et Consommation Discrétionnaire sont les principaux contributeurs à la performance du fonds. Au sein du secteur finance, les valeurs bancaires se sont particulièrement démarquées profitant de la remontée des rendements obligataires et d'une probable reprise du paiement de leur dividende qui avait suspendu par la BCE en 2020. BNP Paribas et KBC Groep signent les plus fortes contributions. Dans la consommation discrétionnaire les valeurs du luxe ont enregistré les plus fortes hausses avec des croissances historiques à l'image d'Hermès. Dans l'industrie Deutsche Post a pleinement profité de la forte croissance du E-commerce ainsi que de reprise du commerce mondiale. Le fonds a en revanche été pénalisé par notre sélection de titres au sein du secteur des Utilities. Les groupes diversifiés comme Enel ou encore Iberdrola ont été victimes, de l'incertitude macroéconomique prégnante en Amérique du Sud et de l'interventionnisme du gouvernement espagnol qui s'est engagé à limiter les gains « exceptionnels » des principaux acteurs hydro et nucléaire.

Sur la période nous avons pris des bénéfices sur certains titres bien valorisés notamment Roche et Recordati dans le secteur Santé. Nous avons également soldé notre position sur l'éditeur de logiciel Atos suite à certaines controverses. Plus récemment nous avons allégé notre exposition aux valeurs du Luxe (Burberry, Richemont) en raison de la politique de redistribution des richesses envisagées par les autorités chinoises qui devrait être moins favorable à la classe moyenne du pays. Nous avons par ailleurs renforcé le côté cyclique du portefeuille en initiant des positions sur Infineon dans la technologie ou encore sur l'assureur NN Group ou le constructeur automobile BMW.

L'épidémie de COVID-19 a entraîné une crise sanitaire et économique sans précédent à l'échelle mondiale. Le Conseil continue de suivre les efforts déployés par les gouvernements pour contenir la propagation du virus, notamment au travers des campagnes de vaccination, et soutenir la reprise économique. Le Conseil surveille en outre l'impact économique de la pandémie sur les sociétés représentées dans le portefeuille du Fonds.

\* \* \*

### Performance

La performance annuelle s'élève à :

- 26.16 % pour la Catégorie de parts « Classic »
- 28.43 % pour la Catégorie de parts « Privilege »
- 28.43 % pour la Catégorie de parts « R »

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

## Paragraphe ABERDEEN

### Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank.

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevés. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résidant constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnaît qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

\* \* \*

## PEA

Le fonds respecte le ratio de 75% de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA. A la demande, ce ratio peut être communiqué par la société de gestion.

\* \* \*

## Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

\* \* \*

## Changements intervenus au cours de l'exercice

09/04/2021 : Changement de dénomination. Le fonds devient BNP PARIBAS ACTIONS RENDEMENT ISR (ex BNP PARIBAS ACTIONS RENDEMENT)

\* \* \*

## Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

\* \* \*

Les principaux mouvements du portefeuille sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion.  
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France – Servie Client – TSA 47000 – 75318 Paris Cedex 09

\* \* \*

# BNP PARIBAS ACTIONS RENDEMENT ISR

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

\* \* \*

## **PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)**

### ***Démarche générale***

La démarche générale de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG) de BNP Paribas Asset Management est indiqué dans le reporting 173 sur notre site web : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>

[L'ensemble de nos fonds applique notre stratégie d'investissement durable qui repose sur quatre piliers :](#)

### **Intégration ESG :**

Nos analystes et gérants prennent en compte de manière systématique les facteurs ESG les plus pertinents et ce quel que soit le processus d'investissement. Nos directives et notre politique d'intégration ESG s'appliquent à tous nos processus d'investissement (et donc aux fonds, mandats et fonds thématiques). Cependant, elles ne sont pas applicables aux fonds indiciels, aux fonds négociés en bourse (ETF) et à certaines exceptions au processus de gestion spécifique. Conformément aux convictions de BNPP AM, cette démarche leur permet d'identifier des risques et les opportunités dont les autres acteurs du marché n'ont pas nécessairement connaissance, ce qui leur apporte donc un avantage comparatif. Le processus d'intégration des facteurs ESG est guidé par des principes communs formels et supervisé par un comité de validation ESG. Notre objectif est que d'ici fin 2020, chaque processus d'investissement - et par définition, toute stratégie d'investissement ait été examiné et approuvé par ce comité.

En cas de controverse, les analystes ESG peuvent déclencher une procédure de surveillance particulière (mise en place d'une liste spécifique). Les gérants sont donc alertés et tout nouvel achat ou augmentation des positions sur ce titre placé sous surveillance est interdit jusqu'à ce qu'une nouvelle recommandation ESG soit fournie par les analystes ESG. Ce procédé nous permet de maintenir un niveau d'alerte maximum lors de l'apparition d'une controverse. Plus une entreprise est confrontée à un nombre important de controverses, plus le risque de réputation pour nos fonds est important. Toutes les controverses sont classées de niveau 1 (la moins grave) au niveau 5 (la plus importante). La classification prend en compte l'impact de l'incident (gravité et nombre), le niveau de récurrence, la responsabilité et le caractère exceptionnel, la réponse et la gestion par l'entreprise. Une entreprise est automatiquement pénalisée si elle fait face à une ou plusieurs controverses de niveau 3 ou supérieur. Si la controverse était extrêmement sérieuse ou avait des conséquences particulièrement négatives, la société pourrait alors être exclue de notre univers d'investissement.

En cas de d'exclusion, le gérant procédera au désinvestissement dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des investisseurs.

### **Vote, dialogue et engagement**

Nous investissons de manière réfléchie et nous avons établi des directives détaillées en matière de vote sur un certain nombre d'enjeux ESG. De plus, nous pensons qu'un dialogue renforcé avec les émetteurs peut améliorer nos processus d'investissement et nous permettre de mieux maîtriser les risques sur le long terme. Nos gérants ainsi que nos experts du Sustainability Centre de BNPP AM dialoguent avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, avec pour objectif de les inciter à adopter des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement. De plus, nous avons pour objectif de rencontrer fréquemment les pouvoirs publics afin de discuter des moyens mis en œuvre dans la lutte contre le réchauffement climatique. Notre politique de vote est disponible à l'adresse suivante : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/E5F49195-9D9E-41A0-B553-89EED19FBB11>

### **Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles :**

BNPP AM applique ainsi, pour tous ses investissements, des exclusions ESG fondées sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cadre de référence universel d'évaluation des entreprises et applicable à l'ensemble des secteurs industriels, le Pacte Mondial s'appuie sur des conventions internationales portant sur les domaines du respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'environnement et sur la lutte contre la corruption.

En complément des principes du Pacte mondial des Nations Unies, BNPP AM applique des standards ESG spécifiques que doivent respecter les entreprises opérant dans certains secteurs sensibles en matière d'impacts sociaux et environnementaux. Ils sont définis au sein de politiques sectorielles qui concernent, à ce jour, l'huile de palme, la pâte à papier, le charbon, l'énergie nucléaire, les mines, l'amiante, l'agriculture et le tabac. Le non-respect des standards ESG définis par BNPP AM conduit à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement. Enfin, conformément à la réglementation, certains domaines comme celui des armes controversées (mines anti personnelles et armes à fragmentation) sont proscrits de tout investissement.

# BNP PARIBAS ACTIONS RENDEMENT ISR

## Une vision prospective :

Nous pensons que trois points clés sous-tendent un système économique plus durable et plus inclusif : la transition énergétique, la protection de l'environnement et l'égalité. Nous avons défini un ensemble d'objectifs et mis au point des indicateurs de performance pour mesurer comment nous alignerons notre recherche, nos portefeuilles et notre engagement auprès des entreprises et des pouvoirs publics sur ces trois enjeux, les « 3E ».

Notre approche détaillée est décrite dans notre « Politique de conduite responsable de l'entreprise » : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/D8E2B165-C94F-413E-BE2E-154B83BD4E9B>

Nos pratiques de vote en Assemblées générales et d'engagement avec les émetteurs sont mentionnées dans le reporting 173 de notre société : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>

## Moyens utilisés pour informer les clients

Nous mettons à la disposition des investisseurs de nombreuses informations relatives à nos engagements et réalisations en tant qu'investisseur responsable sur le site de BNP Paribas Asset Management <http://www.bnpparibas-am.com/fr>.

Plusieurs publications sont aussi disponibles depuis notre site web : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability/en-tant-quinvestisseur/>, et sont indiqués dans le reporting 173 de la BNP Paribas Asset Management : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>

Des documents sont disponibles sur notre site internet sur la page du fonds avec notamment des documents réglementaires (DICI, prospectus) et des rapports mensuels et annuels.

## Pourcentage d'encours prenant en compte les critères ESG

Nous avons pour objectif que 100% des encours de nos fonds prennent en compte les critères ESG.

## Adhésion à des chartes, codes, initiatives ou labels

Nos adhésions à des chartes, codes ou initiatives sont indiquées dans le reporting 173 sur notre site web : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/9B8A91FD-D198-45D4-8B78-D375AC8B82DA>

## Procédures internes pour identifier les risques associés aux critères ESG et l'exposition de ses activités à ces risques.

Les principaux risques ESG sont adressés via les standards minimum ESG requis avant chaque investissement tel que définis par notre politique d'investissement responsable. Les entreprises ne répondant pas à nos critères d'exigence ESG sont considérées comme à risques ESG fort et sont exclues de notre périmètre d'investissement sauf exception (**fonds indicieux qui répliquent l'indice**). Dans le cadre de l'adoption de notre stratégie climat, une réflexion a été initiée en interne sur la prise en compte des scénarios 2°C dans notre politique d'investissement ainsi que la prise en compte des différents risques liés au changement climatique. Les risques carbonés que nous avons identifiés sont de trois ordres :

- risques de transition : risques engendrés par un processus d'ajustement vers une économie bas carbone. Les changements de politique, les risques technologiques et physiques pourraient entraîner une réévaluation de la valeur d'un grand nombre d'actifs, au fur et à mesure que les coûts et/ou opportunités se matérialiseront.
- risques physiques : conséquences engendrées par des événements climatiques et/ou météorologiques comme les inondations et les tempêtes qui provoquent des dégâts matériels ou perturbent le commerce.
- risques en responsabilité : conséquences qui pourraient se produire si des parties ayant souffert de pertes ou de dégâts dus aux effets du changement climatique entreprenaient des démarches auprès des entreprises qu'elles estiment responsables afin d'obtenir une indemnisation. De telles actions pourraient survenir contre les entreprises qui extraient et émettent du carbone et, si celles-ci bénéficient d'assurance en responsabilité, leurs assureurs.

Dans la mesure où il n'existe pas encore à ce jour de méthode de place permettant d'évaluer l'impact des risques physiques du changement climatique, BNPP AM se trouve dans l'incapacité d'évaluer de manière exhaustive son exposition à ce type de risques. C'est pour cette raison que nous sommes co-financeurs du développement d'une méthodologie innovante et d'un outil, Climate Risk & Impact Screening (CRIS), lancés à l'initiative de Carbone 4. Cette méthode d'évaluation nous permettra d'évaluer à terme notre exposition aux risques physiques du changement climatique de manière objective.

# BNP PARIBAS ACTIONS RENDEMENT ISR

## Fonds Durable

### 1) Fonds ESG renforcé

Ce fonds suit une approche nommée « ESG renforcé », pour BNP Paribas Asset Management, l'approche ESG renforcé conduit à des objectifs ESG et/ou performance carbone plus stricts. Cette approche intègre notamment des fonds « Best In Class » qui cible les entreprises et les Etats qui font preuve des meilleures pratiques sociales et environnementales, tout en respectant des règles de bonne gouvernance. D'autres stratégies avec une approche « ESG Renforcé » vont intégrer les critères ESG dans le processus de construction de portefeuille, à travers plusieurs critères comme par exemple :

- Augmentation d'au moins 20% de la note ESG du portefeuille par rapport à son indice de référence
- Réduction d'au moins 50% de l'empreinte carbone du fonds comparée à son indice

\* \* \*

## INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

### Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2020, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

### Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)<sup>1</sup>.

### Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM France <sup>2</sup>	805	90,845	28,275

<sup>1</sup> NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2020. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

<sup>2</sup> Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élevaient respectivement en 2019 à 768 K EUR et 249 K EUR;
- 56 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élevaient respectivement en 2019 à 5,777 K EUR et 1,342 K EUR.
- 21 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élevaient respectivement en 2019 à 3,415 K EUR et 679 K EUR.

# BNP PARIBAS ACTIONS RENDEMENT ISR

**Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »<sup>3</sup> (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):**

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de <b>BNPP AM France</b> :	144	27,832
<i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i>	132	24,774

## **Autres informations :**

- **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM France :**

	Nombre de fonds (31.12.2020)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2020
OPCVM	199	81
Fonds d'Investissement Alternatifs	306	48

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2019/2020, a été réalisé entre mai et juillet 2020. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités du périmètre de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfactory ».
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société.

\*\*\*

## **INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES**

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr).

\*\*\*

## **COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION**

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr).

\*\*\*

## **POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE (BNPP AM FRANCE)**

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr).

\*\*\*

<sup>3</sup> La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

# **BNP Paribas Actions Rendement ISR**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
BNP Paribas Asset Management France

1, boulevard Haussmann  
75009 Paris

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2021



## BNP Paribas Actions Rendement ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
BNP Paribas Asset Management France

1, boulevard Haussmann  
75009 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

---

Aux porteurs de parts du FCP BNP Paribas Actions Rendement ISR,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BNP Paribas Actions Rendement ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane Collas*  
Stéphane COLLAS

## Bilan actif

	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
<b>Immobilisations Nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>115,567,710.31</b>	<b>111,579,293.96</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>114,707,633.71</b>	<b>110,767,926.11</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	114,707,633.71	110,767,926.11
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	<b>860,076.60</b>	<b>811,367.85</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	860,076.60	811,367.85
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Autres Actifs : Loans</b>	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>2,791,048.14</b>	<b>59,255.46</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2,791,048.14	59,255.46
<b>Comptes financiers</b>	<b>111,872.68</b>	<b>30,618.98</b>
Liquidités	111,872.68	30,618.98
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>118,470,631.13</b>	<b>111,669,168.40</b>

## Bilan passif

	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capital</b>	103,321,300.99	109,173,271.14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	10,696,746.52	2,167,375.22
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	2,053,281.81	158,768.59
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	116,071,329.32	111,499,414.95
<b>Instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	2,399,301.81	169,753.45
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2,399,301.81	169,753.45
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	118,470,631.13	111,669,168.40

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## Hors-bilan

	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de résultat

	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	4,273,124.15	2,164,382.24
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	2,976.62
<b>TOTAL I</b>	<b>4,273,124.15</b>	<b>2,167,358.86</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-207.55	-226.78
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-207.55</b>	<b>-226.78</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>4,272,916.60</b>	<b>2,167,132.08</b>
<b>Autres produits (III)</b>	-	-
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-2,113,536.11</b>	<b>-1,617,223.65</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>2,159,380.49</b>	<b>549,908.43</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>-106,098.68</b>	<b>-391,139.84</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	-	-
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>2,053,281.81</b>	<b>158,768.59</b>



## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

### Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

## BNP PARIBAS ACTIONS RENDEMENT ISR

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

### Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 1.80 % TTC maximum pour la Catégorie de parts « Classic »
- 0.90 % TTC maximum pour la Catégorie de parts « Privilege »
- 0.50 % TTC maximum pour la Catégorie d'actions « R »

La dotation est calculée sur la base de l'actif net, OPCVM et FIA inclus. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

### Frais de recherche

Néant

### Commission de surperformance

Néant

### Rétrocession de frais de gestion

Néant

## Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

## Affectation des résultats réalisés

- Capitalisation et/ou distribution pour la Catégorie de parts « Classic »
- Capitalisation pour la Catégorie de part « R »
- Capitalisation et/ou distribution pour la Catégorie de parts « Privilege »

## Affectation des plus-values nettes réalisées

- Capitalisation pour la Catégorie de parts « Classic »
- Capitalisation pour la Catégorie de part « R »
- Capitalisation pour la Catégorie de parts « Privilege »

## Changements affectant le fonds

Néant

## Evolution de l'actif net

	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
Actif net en début d'exercice	111,499,414.95	61,244,858.58
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	4,637,534.96	92,732,561.39
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-27,145,168.97	-45,050,004.47
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	14,427,464.96	5,627,077.54
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2,417,215.68	-4,573,321.18
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-594,872.10	-468,926.38
Différences de change	-91,040.38	253,226.35
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	13,595,831.09	1,184,034.69
Différence d'estimation exercice N	25,017,119.51	11,421,288.42
Différence d'estimation exercice N-1	-11,421,288.42	-10,237,253.73
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2,159,380.49	549,908.43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>116,071,329.32</b>	<b>111,499,414.95</b>

## Complément d'information 1

	Exercice 30/09/2021
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	4,881,103.92
Titres de taux	-
OPC	860,076.60
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

## Complément d'information 2

	Exercice 30/09/2021	
<b>Emissions et rachats pendant l'exercice comptable</b>	<b>Nombre de titres</b>	
<b>Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	471.000	
Nombre de titres rachetés	471.000	
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
<b>Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	44,430.943	
Nombre de titres rachetés	252,373.431	
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	<b>Montant (EUR)</b>	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	166.32	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	150.24	
<b>Frais de gestion</b>	<b>Montant (EUR)</b>	<b>% de l'actif net moyen</b>
<b>Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	19.26	0.90
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	0.20	0.18
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,113,516.65	1.80
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	-	-

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 30/09/2021
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	2,678,579.95
Coupons à recevoir	112,468.19
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>2,791,048.14</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	176,030.91
Autres créditeurs divers	2,223,270.90
Provision pour risque des liquidités de marché	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>2,399,301.81</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 30/09/2021
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
<b>Titres de créances</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Autres actifs : Loans</b>	-
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
<b>Autres opérations</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-



## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	111,872.68
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	111,872.68	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	GBP	CHF	SEK	DKK	USD
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	5,244,463.30	2,163,955.65	491,025.95	483,805.30	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	-	-	3,468.40	-	-
Comptes financiers	-	7,687.45	-	-	9,611.75
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	578,709.05	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

## Affectation des résultats

Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	9.29	3.48
<b>Total</b>	<b>9.29</b>	<b>3.48</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	9.29	3.48
<b>Total</b>	<b>9.29</b>	<b>3.48</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	34.33	3.38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>34.33</b>	<b>3.38</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	34.33	3.38
<b>Total</b>	<b>34.33</b>	<b>3.38</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# BNP PARIBAS ACTIONS RENDEMENT ISR

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	4.00	1.46
<b>Total</b>	<b>4.00</b>	<b>1.46</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4.00	1.46
<b>Total</b>	<b>4.00</b>	<b>1.46</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	11.50	-0.23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>11.50</b>	<b>-0.23</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	11.50	-0.23
<b>Total</b>	<b>11.50</b>	<b>-0.23</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# BNP PARIBAS ACTIONS RENDEMENT ISR

Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2,053,268.52	158,763.65
<b>Total</b>	<b>2,053,268.52</b>	<b>158,763.65</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2,053,268.52	158,763.65
<b>Total</b>	<b>2,053,268.52</b>	<b>158,763.65</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-



## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/09/2021	Exercice 30/09/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	10,696,700.69	2,167,372.07
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>10,696,700.69</b>	<b>2,167,372.07</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	10,696,700.69	2,167,372.07
<b>Total</b>	<b>10,696,700.69</b>	<b>2,167,372.07</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

### Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>			
Parts D	107.55	97.20	<b>124.83</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	4,893.76	0.29	<b>0.37</b>
<b>Nombre de titres</b>			
Parts D	45,501.000	2.970	<b>2.970</b>

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
<b>Date de mise en paiement</b>			
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>			
Parts D	0.55	1.13	<b>11.55</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>			
Parts D	3.05	1.17	<b>3.12</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# BNP PARIBAS ACTIONS RENDEMENT ISR

## Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	30/09/2020	30/09/2021
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>		
Parts C	96.06	<b>123.37</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	0.10	<b>0.12</b>
<b>Nombre de titres</b>		
Parts C	1.000	<b>1.000</b>

Date de mise en paiement	30/09/2020	30/09/2021
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>		
Parts C	-0.23	<b>11.50</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>		
Parts C	1.46	<b>4.00</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# BNP PARIBAS ACTIONS RENDEMENT ISR

## Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)

	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts D	100.38	101.45	104.63	93.77	<b>118.30</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	59,862.89	59,140.73	56,351.09	111,499.03	<b>116,070.84</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts D	596,328.580	582,900.960	538,557.160	1,189,040.597	<b>981,098.109</b>

<b>Date de mise en paiement</b>	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts D	5.53	4.15	0.81	1.82	<b>10.90</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts D	0.86	0.70	1.74	0.13	<b>2.09</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avois fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avois fiscaux auxquels ils ont droit."

## Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2021

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>114,707,633.71</b>	<b>98.82</b>
<b>Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>114,707,633.71</b>	<b>98.82</b>
3I GROUP PLC	38,967.00	12.81	GBP	580,957.65	0.50
AIRBUS SE	16,934.00	115.10	EUR	1,949,103.40	1.68
AIR LIQUIDE SA	18,175.00	138.58	EUR	2,518,691.50	2.17
ALLIANZ SE-REG	9,673.00	194.84	EUR	1,884,687.32	1.62
ALSTOM	18,410.00	32.85	EUR	604,768.50	0.52
ARKEMA	9,019.00	114.50	EUR	1,032,675.50	0.89
ASML HOLDING NV	10,955.00	645.90	EUR	7,075,834.50	6.10
ASSICURAZIONI GENERALI	35,933.00	18.39	EUR	660,807.87	0.57
ASTRAZENECA PLC	13,620.00	89.58	GBP	1,419,439.94	1.22
AXA SA	128,762.00	24.09	EUR	3,101,232.77	2.67
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	16,917.00	82.76	EUR	1,400,050.92	1.21
BNP PARIBAS	88,043.00	55.44	EUR	4,881,103.92	4.21
BURBERRY GROUP PLC	36,257.00	18.15	GBP	765,591.94	0.66
CAPGEMINI SE	7,683.00	180.15	EUR	1,384,092.45	1.19
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	6,393.00	97.42	CHF	576,085.52	0.50
CONTINENTAL AG	10,224.00	94.79	EUR	969,132.96	0.83
CREDIT AGRICOLE SA	167,112.00	11.95	EUR	1,996,319.95	1.72
DANONE	23,031.00	59.05	EUR	1,359,980.55	1.17
DEUTSCHE POST AG-REG	23,348.00	54.48	EUR	1,271,999.04	1.10
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	199,878.00	17.40	EUR	3,477,077.69	3.00
EDENRED	7,470.00	46.63	EUR	348,326.10	0.30
ENAGAS SA	57,967.00	19.20	EUR	1,113,256.24	0.96
ENEL SPA	106,442.00	6.65	EUR	707,945.74	0.61
ENI SPA	61,306.00	11.55	EUR	707,839.08	0.61
ERICSSON LM-B SHS	50,238.00	99.10	SEK	491,025.95	0.42
ESSILORLUXOTTICA	11,219.00	165.50	EUR	1,856,744.50	1.60
EURAZEO SE	11,114.00	81.25	EUR	903,012.50	0.78
HERMES INTERNATIONAL	604.00	1,196.50	EUR	722,686.00	0.62
IBERDROLA SA	76,326.00	8.68	EUR	662,814.98	0.57
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	66,190.00	31.82	EUR	2,106,165.80	1.81
INFINEON TECHNOLOGIES AG	58,785.00	35.52	EUR	2,088,337.13	1.80
INTESA SANPAOLO	767,986.00	2.45	EUR	1,884,253.65	1.62
KBC GROUP NV	25,152.00	78.04	EUR	1,962,862.08	1.69

# BNP PARIBAS ACTIONS RENDEMENT ISR

## Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2021

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
KERING	2,426.00	616.00	EUR	1,494,416.00	1.29
KION GROUP AG	8,925.00	80.86	EUR	721,675.50	0.62
KLEPIERRE	24,885.00	19.44	EUR	483,764.40	0.42
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	70,173.00	28.73	EUR	2,016,421.16	1.74
KONINKLIJKE DSM NV	10,249.00	172.75	EUR	1,770,514.75	1.53
KONINKLIJKE KPN NV	485,128.00	2.71	EUR	1,317,122.52	1.13
LEGRAND SA	17,459.00	92.76	EUR	1,619,496.84	1.40
LINDE PLC	5,193.00	256.10	EUR	1,329,927.30	1.15
LOREAL	8,137.00	356.85	EUR	2,903,688.45	2.50
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	7,974.00	620.10	EUR	4,944,677.40	4.26
MERCK KGAA	3,483.00	187.65	EUR	653,584.95	0.56
MICHELIN (CGDE)	14,652.00	132.80	EUR	1,945,785.60	1.68
NATIONAL GRID PLC	109,547.00	8.85	GBP	1,127,395.45	0.97
NESTLE SA-REG	15,232.00	112.70	CHF	1,587,870.13	1.37
NN GROUP NV - W/I	42,698.00	45.27	EUR	1,932,938.46	1.67
ORPEA	5,526.00	100.70	EUR	556,468.20	0.48
PERNOD RICARD SA	5,370.00	190.70	EUR	1,024,059.00	0.88
PUBLICIS GROUPE	16,797.00	58.26	EUR	978,593.22	0.84
RANDSTAD NV	19,863.00	58.10	EUR	1,154,040.30	0.99
ROYAL UNIBREW	4,648.00	774.00	DKK	483,805.30	0.42
SANOFI	41,826.00	83.08	EUR	3,474,904.08	2.99
SAP SE	21,785.00	116.88	EUR	2,546,230.80	2.19
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	1,580.00	483.70	EUR	764,246.00	0.66
SCHNEIDER ELECTRIC SE	25,249.00	143.90	EUR	3,633,331.10	3.13
SCOR SE	23,857.00	25.07	EUR	598,094.99	0.52
SCOUT24 SE	10,095.00	59.96	EUR	605,296.20	0.52
SEGRO PLC	32,058.00	11.95	GBP	445,690.30	0.38
SIEMENS AG-REG	22,055.00	141.92	EUR	3,130,045.60	2.70
SIEMENS HEALTHINEERS AG	30,441.00	56.18	EUR	1,710,175.38	1.47
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	12,318.00	45.38	EUR	558,990.84	0.48
SSE PLC	49,537.00	15.71	GBP	905,388.02	0.78
TELEPERFORMANCE	1,790.00	340.10	EUR	608,779.00	0.52
TOTALENERGIES SE	119,335.00	41.34	EUR	4,932,712.23	4.25
UNICREDIT SPA	89,900.00	11.50	EUR	1,033,850.00	0.89
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	29,187.00	23.11	EUR	674,657.51	0.58
UPM-KYMMENE OYJ	21,324.00	30.71	EUR	654,860.04	0.56

# BNP PARIBAS ACTIONS RENDEMENT ISR

## Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2021

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
VINCI SA	25,924.00	90.15	EUR	2,337,048.60	2.01
VIVENDI SE	61,189.00	10.90	EUR	667,266.05	0.57
WAREHOUSES DE PAUW SCA	20,887.00	35.00	EUR	731,045.00	0.63
WIENERBERGER AG	6,310.00	29.14	EUR	183,873.40	0.16
<b>Titres d'OPC</b>				<b>860,076.60</b>	<b>0.74</b>
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne</b>				<b>860,076.60</b>	<b>0.74</b>
BNP PARIBAS INVEST 3M SUSTAINABLE 13C	1.482	580,348.58	EUR	860,076.60	0.74
<b>Créances</b>				<b>2,791,048.14</b>	<b>2.40</b>
<b>Dettes</b>				<b>-2,399,301.81</b>	<b>-2.07</b>
<b>Dépôts</b>				<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>111,872.68</b>	<b>0.10</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>EUR</b>	<b>116,071,329.32</b>	<b>100.00</b>